

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 13 |
| • présents | 10 |
| • votants | 12 |
| • absents | 3 |
| • exclus | 0 |

De la commune de CHAMBON LA FORET

Séance du 13 décembre 2023 à 18 heures 30

Date de convocation :

06 décembre 2023

Date d'affichage :

06 décembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

**Projet énergie
solaire de
Nancray**

Délib 2023-56

M. BERTHELOT Michel

Étaient présents :

Mme RAJAOFERA Pascale, M.M BLONDEAU Gaël,
ROUSSEAU Hugues, LALUQUE Jean-Yves, Mmes
PARMENTIER Sylvie, TRIPOT-BELLOT Murielle, M.
THEVRET Frédéric, Mme MONCEAU Véronique, M.M
GAUDIN Yves.

Absents : M. MARIOT Didier excusé, Mme BAILLON Claudie
pouvoir à Mme RAJAOFERA Pascale, M. VITEAU Michel
pouvoir à M. ROUSSEAU Hugues

Secrétaire de séance :

M. BLONDEAU Gaël

Suite au dépôt d'un permis de construire en octobre 2022, la préfecture, dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 v du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidents environnementales notables du projet sur leur territoire à déposer dans notre commune le dossier relatif à la demande de centrale solaire et bâtiments de Nancray sur Rimarde. Le conseil municipal prend connaissance du projet d'Energie solaire de la mairie de Nancray sur Rimarde et donne un avis favorable à celui-ci. (à l'unanimité)



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 15 décembre 2023.

Publié ou notifié le .

Fait à Chambon la Forêt, le 14 décembre 2023

Le Maire, Michel BERTHELOT